

REGLEMENT plaines ISBW à l'attention des parents :

Pour qui?

Les enfants de 2,5 ans à la fin de la scolarité fondamentale.
Pour les enfants qui ne fréquentent pas encore l'école, nous vous demandons de prendre contact avec le service afin d'organiser une période de familiarisation.
Pour le bien-être de l'enfant, la propreté est requise. En effet, nous ne sommes pas en mesure d'accueillir, dans de bonnes conditions, des enfants qui n'ont pas encore entamé le processus d'acquisition de la propreté.

Quand?

Du lundi au vendredi, les plaines sont organisées de 09h00 à 16h00. En dehors de ces heures, les enfants peuvent également être encadrés par nos animateurs.
Un accueil gratuit est prévu d'office le matin de 08h30 à 09h00 et le soir de 16h00 à 16h30.
Un accueil peut également être assuré à partir de 6h00 et jusque 20h00.
Attention : avant 7h00 et après 18h00, il s'agit d'un accueil en horaire atypique qui doit être justifié par une attestation de l'employeur de chacun des parents.

Où?

Voir les lieux et les périodes sur le site www.isbw.be

Goûters sains

Dans le cadre de son projet éducatif, l'ISBW encourage la prise d'un goûter attrayant et équilibré qui favorise le partage tout en veillant à la santé de l'enfant.
Dans ce cadre, en plaine, le goûter est intégré aux activités et au coût de la plaine.

Inscriptions

Les renseignements encodés par les parents sont nécessaires pour accueillir leurs enfants dans les meilleures conditions. **Ceux-ci seront vérifiés et validés en ligne par les parents lors de chaque inscription.**
Ces données seront utilisées pour le suivi journalier des enfants et sont réservées à une utilisation interne par les collaborateurs de l'ISBW et, le cas échéant, par les prestataires de soins consultés. Conformément à la loi sur le traitement des données personnelles, chaque parent a le droit de consulter ses données et celles de ses enfants et de les modifier à tout moment.

Des plaines et un accueil prépayés pour une meilleure équité

Les plaines et l'accueil en dehors des heures de plaines sont payés au préalable. Cela permet de limiter le nombre de désistements de dernière minute qui nuisent au bon fonctionnement et qui empêchent certains parents d'inscrire leurs enfants à nos activités.

Comment faire une inscription :

- Je crée un compte (suivre les instructions)
- Je reçois un mail qui reprend mon identifiant et mon mot de passe (à conserver).
- J'entre dans mon compte en utilisant mon identifiant et mon mot de passe.
- Je complète le dossier parents et enfants (à vérifier et valider à chaque fois).

- Je vais ensuite dans inscriptions : je complète les différents menus déroulants ensuite je valide (à faire pour chaque enfant). Attention, il est possible de modifier voire annuler une inscription uniquement **durant la période d'inscription**. Il faut pour cela nous contacter.
- **Dès que je valide une inscription**, je reçois un mail de confirmation (vérifier s'il y a bien le prénom de votre enfant et la plaine choisie sans quoi l'inscription n'est pas valable !). A partir de cet instant, mon inscription est **définitive et due**.
- Paiement préalable : Sur base de votre inscription, vous recevrez une facture qui sera envoyée après la clôture de la période des inscriptions.
- Annulation : il n'est possible d'annuler une inscription que durant la période réservée aux inscriptions. Au-delà de cette période, le montant est dû et il n'y a pas de remboursement possible. Il n'est pas possible de « transmettre » l'inscription à une autre famille ni de trouver un enfant « remplaçant ».
- **Commentaires** : En cas de question ou si vous ne pouvez pas accéder au formulaire, notre service est à votre disposition par email plaines@isbw.be ou par téléphone du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 au 081/62.27.53
Le nombre de places par lieu étant limité, nous vous invitons à effectuer votre inscription au plus vite.

Nous vous suggérons d'enregistrer notre adresse email plaines@isbw.be dans votre carnet d'adresse pour éviter que nos emails soient dirigés vers vos courriers indésirables ou spam.

Tarifs ISBW

L'inscription se fait à la semaine.

Une semaine de **5** jours : 35€/1er enfant accueilli, 30€/2ème enfant accueilli et 25€/3ème enfant et suivants;

Un tarif dégressif est octroyé aux ménages dont les enfants participent simultanément à nos plaines.

Les plaines sont organisées de 09h00 à 16h00. En dehors de ces heures, les enfants peuvent également être encadrés par nos animateurs sur base de la tranche horaire sélectionnée lors de l'inscription.

Un accueil gratuit est prévu d'office le matin de 08h30 à 09h00 et le soir de 16h00 à 16h30. Pour un accueil de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h00, un forfait vous sera facturé au tarif d'1,50 EUR par jour par enfant.

Pour un accueil dans des horaires « atypiques » avant 7h et après 18h, un forfait vous sera facturé au tarif de 2,50 EUR par jour par enfant.

Un enfant peut être encadré au maximum 11h par jour en accueil et en plaine.

Afin d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions, si celui-ci est accueilli avant 7h00 ou après 18h00, nous vous remercions d'indiquer l'heure d'arrivée ou de départ prévue dans les zones du formulaire d'inscription réservées à cet effet.

En cas de difficultés financières, nous vous invitons à solliciter un plan de paiement auprès de notre service comptabilité au 081/62.27.75 ou un tarif adapté auprès de notre assistant social au 081/62.27.09.

Si votre enfant est absent à la plaine, nous ne pourrions vous rembourser que si vous nous adressez un certificat médical ou un courrier justifiant d'un cas de force majeure, au plus tard la semaine qui suit l'absence, par email à plaines@isbw.be ou par courrier à ISBW Département 3-12 ans Rue de Gembloux n°2 à 1450 Chastre en mentionnant la plaine et le nom de votre enfant.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne remboursons que des semaines complètes

sur base d'un certificat médical couvrant toute la semaine.

Pour une bonne organisation de nos activités, nous vous demandons de prévenir les animateurs du lieu par téléphone le plus tôt possible.

Les attestations de Mutuelles (ou autres) relatives à la plaine seront complétées et renvoyées après paiement de la facture concernée.

Renseignements et contacts

Les personnes suivantes sont à votre disposition pour vos questions:

Projet éducatif et organisation pratique:

- Les animateurs de l'ISBW sur les lieux d'accueil
- Le coordinateur dont le numéro est affiché sur le lieu
- Le bureau de coordination : 081/62.27.56.
- Pour les **urgences**, de 06h à 09h et de 17h à 20h : **le coordinateur de garde au 0474/47.66.13**
- Par email à accueil3.12@isbw.be

Dossiers administratifs, facturation et attestations fiscales

- Tél: 081/62.27.53 (inscriptions et dossiers administratifs) - 081/62.27.75 (facturation)
- Par email à 3-12.compta@isbw.be (facturation) et plaines@isbw.be (inscriptions et dossiers administratifs)